



L'obligation de télétransmission pour les Organismes de Gestion Agréés (OGA et AGA).

Dièse Finance organise un petit déjeuner le 30 septembre prochain au pavillon Ledoyen sur le thème de l'obligation de télétransmission des liasses fiscales des professions libérales avec le témoignage de la DGFIP (Directions Générales des Finances Publiques).

Lyon, le 10 septembre 2008 – Dièse Finance, éditeur intégrateur de solutions progiciels de gestion fiscale, organise un petit déjeuner dédié aux OGA et AGA sur le thème de la télétransmission des liasses fiscales avec **une intervention de Mme David, inspectrice en charge des organismes agréés au sein de la DGFIP.**

La dématérialisation fiscale pour les OGA

Aux termes du paragraphe A.4 de l'Article 1649 quater H du code des impôts, les organismes de gestion agréés ont l'obligation de dématérialiser et de télétransmettre aux services fiscaux, selon la procédure EDI-TDFC, les attestations qu'elles délivrent à leurs adhérents, ainsi que les déclarations de résultats, leurs annexes et les autres documents les accompagnants.

Une solution de gestion fiscale 100% WEB dédiée OGA

Partenaire EDI certifié DGI, la société Dièse Finance a conçu WebLiasses, un service 100% internet permettant aux OGA de faire face à leurs obligations. Webliasses dématérialise, fluidifie, automatise et sécurise les échanges de flux comptables et fiscaux entre les OGA, leurs adhérents et l'Administration Fiscale.

Avec WebLiasses, accessible via un simple navigateur, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, les adhérents des OGA peuvent saisir en ligne de façon simple et rapide les états de la liasse BNC (formulaires 2035) à télétransmettre à la DGFIP et les états OGA destinés à leurs organismes. Webliasses permet aussi la télétransmission de l'attestation.

« Webliasses OGA simplifie la gestion fiscale des organismes de gestion. Instantanément, ces derniers peuvent récupérer les formulaires de liasses et états saisies par leurs adhérents, importer les attestations au format EDI-TDFC et les télétransmettre à la DGI » cite Pierre Murat, chef de produit de Dièse Finance *« Ce module dédié aux OGA est en phase avec notre stratégie de progiciels de fiscalité orientés métier. »*

Inscription au petit déjeuner OGA auprès de Tarak Bougatef, Dièse Finance au 01 41 39 88 91.

À propos de DIESE FINANCE

Dièse Finance est un éditeur intégrateur de solutions progicielles de gestion fiscale.

Forte d'une expertise de plus de 15 ans, Dièse Finance aide les entreprises, groupes, experts comptables et OGA à automatiser, dématérialiser et améliorer la gestion de leurs flux fiscaux. Les plateformes progicielles Générafi (C/S) et webtaxes, solutions de gestion fiscale intégrée aux normes EDI-GDI, automatisent et simplifient les processus déclaratifs fiscaux.

Full web et disponible en tant que service (SaaS), la plate-forme webtaxes offre toutes les fonctionnalités nécessaires pour déclarer, télédéclarer et/ou télépayer en ligne les impôts et taxes de l'entreprise : liasses fiscales, TVA, taxes locales, TVS, intégration fiscale. En utilisant webtaxes, les entreprises disposent d'une plateforme fiscale accessible 24/7 via un simple navigateur et constamment à jour des lois de finance. Ceci simplifie et fiabilise les processus de déclarations et procure la visibilité, la transparence et la traçabilité nécessaires aux services financiers et fiscaux.

Plus de 1200 entreprises font confiance à Dièse Finance pour l'automatisation et la dématérialisation de leurs processus fiscaux.

Pour plus d'informations : www.diese-finance.com

Contacts

Dièse Finance

Cécile Phan, Responsable communication

Tel. +33 (0)4 26 68 15 00, email : cecile.phan@diese-finance.com

WebTaxes est une marque déposée de Dièse Finance. Tous les autres noms de sociétés ou produits appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

